

# LE PETIT JOURNAL DE L'A.U.V.

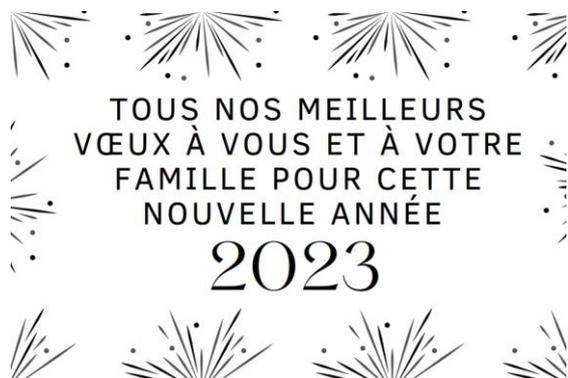
## ASSOCIATION URBANISME ET QUALITE DE VIE

### A VILLEMORISSON

En Mairie, Place du Poirier de la Farinette, 91360 VILLEMORISSON-SUR-ORGE

[association.auv@gmail.com](mailto:association.auv@gmail.com) et [Page Facebook AUV](#)

N° 47 – Janvier 2023



#### ÉDITO

Malgré la période d'incertitude actuelle et une actualité des plus anxiogènes, l'action de notre Association a été encore très soutenue tout au long de l'année 2022. En plus de nos activités traditionnelles (participation aux commissions communales, organisation de différents événements dont notre balade du patrimoine...), nous avons porté plus particulièrement nos efforts sur la problématique des mobilités dans notre commune. A ce titre, nous avons organisé avec le concours de Ile de France Mobilités, la visite de la future gare du T12, ce qui nous a permis de nous interroger sur ses différents moyens d'accès en voiture, à vélo ou à pied. C'est aussi en répondant à notre sollicitation que les contributions de certains d'entre vous, nous ont permis d'élaborer un dossier regroupant un ensemble de signalements liés aux problèmes de circulation constatés dans notre commune. Ce travail est encore en cours mais nous espérons qu'il sera utile à l'action de la municipalité (voir l'article dans ce journal).

En cette année 2023, nous voulons aussi vous sensibiliser à certains éléments de notre patrimoine, en particulier celui des arbres. A cette fin, nous nous proposons d'organiser une balade et un reportage photos sur les arbres de notre commune. Il nous faudra dans un premier temps compléter un recensement de ceux qui paraissent les plus remarquables. Dans ce cadre, nous vous sollicitons pour recueillir les signalements de ces arbres, qu'ils appartiennent au domaine public ou privé de la commune. A terme, cette action doit permettre d'assurer une meilleure protection de ce patrimoine.

Plus globalement, si vous êtes sensibles à toutes nos actions, venez rejoindre notre équipe car nous avons besoin de nouveaux bénévoles. Enfin, si vous avez des questions, des suggestions ou simplement envie d'échanger avec nous, sachez que notre Assemblée Générale se déroulera le vendredi 20 janvier 2023 à 19h30 et que cette réunion est publique donc ouverte à tous.

Tous nos vœux, à vous et à votre famille, pour cette nouvelle année 2023.

Gérard HOUARD

#### Notre enquête sur la circulation à Villemoisson

Ayant été interpellé à plusieurs reprises par certains habitants, notre Association a décidé début 2022, de vous interroger plus formellement sur les problèmes liés à la circulation en voiture, à vélo ou à pied, dans notre commune (voir nos précédentes éditions et notre page Facebook). Fin juin dernier, grâce à vos réactions, nous avons pu constituer un dossier, transmis à la municipalité, regroupant une quarantaine de signalements de natures variées avec pour chacun, une proposition de solution.

Ce dossier fait apparaître beaucoup de cas particuliers mais aussi quelques points généraux particulièrement sensibles. La vitesse excessive constatée sur beaucoup de voies de la commune est le premier point important qui ressort de cette enquête. Cela pose clairement la question de la limitation de vitesse à 30 km/h dans certaines zones et témoigne hélas de l'inconscience voire de l'incivilité de certains usagers.

Le non-respect de l'interdiction de circulation (en transit) des poids lourds sur le territoire de la commune, constitue un autre point de préoccupation majeure. Certaines zones sensibles sont aussi particulièrement identifiées comme celles des abords des établissements scolaires, la zone de la rue de Morsang / Route de Corbeil (impasse du tennis), l'Av. Gallieni et la Rue Guy Môquet, pour ne citer que les principales.

Une première réunion avec les services municipaux, concernant ces signalements, a eu lieu en septembre dernier. Il s'agissait de présenter ce dossier, de discuter de quelques points importants et d'une méthode de travail. Une deuxième réunion a eu lieu fin novembre dernier où la quasi-totalité des points a été discutée et a fait l'objet, pour l'essentiel, d'un diagnostic commun. A ce stade, il faut dire que nous avons particulièrement apprécié la qualité des échanges lors de ces réunions, manifestant une réelle volonté d'aboutir. Nous sommes maintenant en attente des solutions que la municipalité proposera de mettre en œuvre.

Dès que nous aurons suffisamment d'éléments, nous ferons une information sur les solutions proposées par la municipalité, en priorité aux auteurs de signalements. Bien sûr nous sommes conscients que ce dossier n'est pas clos et nous comptons toujours sur vous, pour continuer à nous informer sur des situations nouvelles ou sur des cas que nous n'aurions pas encore identifiés. N'hésitez donc pas à nous écrire sur ce sujet.

Gérard HOUARD

#### Protégeons nos arbres !

Le 5 avril 2019 est proclamée, à l'Assemblée nationale, une Déclaration des Droits de l'Arbre sur proposition de l'association A.R.B.R.E.S., cinq articles n'ayant pas force de loi mais qui s'inscrivent dans la reconnaissance généralisée des êtres vivants. L'évolution de la protection juridique de l'environnement remonterait en France au XVIIème siècle avec l'ordonnance de Jean-Baptiste Colbert en 1669 qui avait pour objectif général, l'accroissement de la ressource ligneuse.

Au XXème siècle il y a eu la Loi sur la Protection de la Nature du 10 Juillet 1976 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Animal proclamée à Paris le 15 octobre 1978 et mise à jour en 2018. Ceci a notamment permis de faire reconnaître officiellement le 17 février 2015 dans le Code Civil, l'animal comme « un être vivant doué de sensibilité » et non plus comme un « bien

**Venez nombreux à notre**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE publique,**  
**le vendredi 20 janvier à 19h30**  
**Salle Bad Schwartau, Manoir du Vieux Logis.**

meuble ». Plus généralement est réaffirmée, la nécessité de protéger l'environnement et de réinscrire l'humain et son activité dans son milieu naturel. Certains arbres ont bénéficié du classement au titre de la Loi du 2 Mai 1930. Au niveau des communes, sont reconnus dans le PLU, les Espaces Boisés Classés ainsi que le caractère patrimonial et remarquable de certains arbres.

Le label Arbre Remarquable de France est attribué à des propriétaires d'arbres reconnus exceptionnels au niveau national par leur âge, leurs dimensions, leur forme, leur rareté, leur passé ou encore leur légende.

Habitants de Villemoisson-sur-Orge et adhérents de l'AUV, nous nous inscrivons dans ce souci de reconnaissance et de préservation de notre environnement, en établissant un inventaire des Arbres Dignes d'Intérêt et en vous sollicitant toutes et tous à y participer. N'hésitez pas à nous écrire !

Mélanie FRELON

### Sauvons notre église Saint Laurent : Appel à l'aide

Le kiosque a été dénaturé, l'ancienne mairie rasée... Attendons-nous la destruction des traces et témoignages de notre histoire locale ? Notre patrimoine communal reste pour nous un sujet de préoccupation majeure.

La toiture de l'église Saint Laurent de Villemoisson est en très mauvais état. Par temps de pluie, le sol est constamment inondé, les murs se dégradent, la peinture du plafond se détache, des parois et les livres de messe sont couverts de moisissures. Qu'est-ce qu'on attend ? Que l'église se détériore davantage ? La plupart des enterrements se font dans cette église. Les paroissiens impuissants sont confrontés à cette situation et ce n'est pas le service technique qui pourra réparer les dégâts déjà trop importants mais un projet concret de restauration sur plusieurs années.

Les fuites actuelles dans la toiture qui tardent à être réparées, fragilisent l'édifice et augmenteront les dégradations et les dépenses de restauration. Plus nous tardons, plus le coût des travaux sera élevé. A plusieurs reprises, Monsieur Le Maire a été interpellé à ce sujet et maints courriers lui ont été envoyés pour le signaler ..., en vain. Quid donc de la promesse d'une politique de réhabilitation graduelle de notre Eglise Saint Laurent dont la toiture fragilisée a vraiment besoin d'être refaite ?

Autre exemple : les vieilles écoles de 1832, rue Marcel Girard, dont beaucoup ignorent l'existence. « Elles coûteraient plus cher à rénover qu'à détruire ! » nous dit-on. Nous souhaitons que la Municipalité décide de leur restauration pour un usage associatif ou mémoriel.

Cristina PEREIRA & Cédric MOUTON

### Nuisances aériennes – Survol accru de Villemoisson

La piste n°2 de la plateforme de Paris Orly, orientée Nord/Sud, qui génère des survols de Villemoisson était jusqu'à présent une piste de secours utilisée en cas de travaux sur les pistes 3 et 4, orientées Est/Ouest.

Compte tenu du dérèglement climatique, qui se traduit notamment par un accroissement des orages, la piste n°2 est maintenant davantage utilisée.

Par ailleurs, l'augmentation du trafic qui a retrouvé son niveau d'avant Covid, fait que de plus en plus d'avions qui entament un atterrissage sur la piste 3, sont obligés de repartir car la piste n'est pas disponible. Ils sont alors amenés à faire un ½ tour vers le Sud en survolant Villemoisson à basse altitude pour se remettre dans la file d'atterrissage de la piste 3.

Compte tenu de ce nouveau contexte, il est constaté que les survols de Villemoisson sont en augmentation.

Nous vous invitons à consulter l'outil [Vitrail](#), sur le site [entrevoisins.org](#), qui permet de suivre les trajectoires des vols et les communes survolées (avec un décalage d'1/2 heure pour des raisons de sécurité) et de continuer à nous signaler par mail les anomalies que vous constatez en précisant la date et l'heure de survol.

DRAPO (association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Paris Orly), dont l'AUV est adhérente, veille au strict respect du couvre-feu, des volumes de protection environnementale (couloirs que doivent respecter les avions au décollage et à l'atterrissage) et des trajectoires des avions. Elle a la capacité de faire elle-même des signalements auprès de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aériennes), qui dispose d'un pouvoir de sanction vis à vis des compagnies aériennes qui enfreignent la réglementation.

Louis MOREL

### L'APPEL DU TRESORIER

Chers amis Villemoissonnais,

Nous avons besoin de vous, de votre soutien moral, mais aussi de votre soutien financier.

**ADHÉREZ** ou **READHÉREZ** à notre Association lors de notre prochaine AG le vendredi 20 janvier ou par courrier.

Pour plus de simplicité, vous pouvez également **adhérer ou faire un don** directement via la **plateforme HELLO ASSO** en scannant le QR code ci-dessous :



Cédric MOUTON

### **ASSOCIATION URBANISME ET QUALITÉ DE VIE A VILLEMOSISSON**

#### **BULLETIN D'ADHÉSION / RÉADHÉSION - Année 2023**

**À adresser avec votre chèque de 18 Euros à Mr le Trésorier de l'AUV,  
10 Avenue de Monthléry, Villemoisson sur Orge.**

Je désire rejoindre l'Association Urbanisme et qualité de vie à Villemoisson ou continuer à la soutenir et recevoir ainsi toutes les informations qu'elle viendra à diffuser concernant la vie de la commune.

Nom : -----Prénom : -----

Adresse : -----

N° de téléphone : -----Adresse courriel : -----

Ecrire par courriel à l'AUV à l'adresse : [association.auv@gmail.com](mailto:association.auv@gmail.com)